



Association des retraitées et des retraités  
de l'enseignement de la FNEEQ

VOTRE INFOLETTRE  
Vol. 6, no 5

Le 2 juin 2025

## COMITÉ DES PROJETS HUMANITAIRES ET CIVIQUES

### PREMIER APPEL DE PROJETS À RÉALISER AU COURS DE L'ANNÉE 2026

Bonjour,

Chaque année, l'AREF procède à l'attribution de subventions pour des projets humanitaires et civiques. Ce programme permet à l'AREF de contribuer auprès de ses membres à la réalisation de projets individuels ou collectifs d'ordre social, culturel ou intellectuel et de rayonner dans la collectivité. Notez qu'il y aura deux appels de projets à réaliser pour l'année 2026 : le présent appel, se terminant le 1<sup>er</sup> décembre 2025 et le second, qui sera fait le 15 février prochain et qui se terminera le 10 mai 2026.

Dans le cadre de ce **premier appel de projets à réaliser au cours de l'année 2026**, nous vous invitons donc, en tant que membre marraine ou parrain d'un tel projet, à nous soumettre d'ici le **1<sup>er</sup> décembre 2025** une demande de subvention pour un projet d'envergure locale, régionale, nationale ou internationale, ou une demande de subvention forfaitaire.

Le budget annuel de 30 000 \$ est réparti entre les différents volets et entre les deux appels de projets selon les modalités suivantes :

- pour les projets d'envergure locale, régionale ou nationale, un montant de 20 500 \$ est alloué pour ces demandes de subvention, soit un montant réservé de 13 000 \$ pour le premier appel et de 7 500 \$ pour le deuxième appel;
- pour les demandes de subventions forfaitaires, un montant de 2 000 \$ est réservé pour ce volet;
- pour les projets à portée internationale, un montant annuel maximal de 7 500 \$ sera attribué pour ce volet; le comité souhaite recevoir ces projets lors du premier appel.

Vous trouverez sur le site Web de l'AREF les rapports du comité pour l'année 2025 et pour les années précédentes. Rappelons que vous devez être membre de l'AREF et marraine ou parrain bénévole du projet soumis.

Pour consulter la politique de subvention et les critères de sélection ou pour obtenir le formulaire à remplir pour soumettre votre projet, il vous suffit d'aller sur le site de l'AREF et de consulter les pages [Politique de subvention](#) et [Soumettre un projet](#) sous l'onglet « Projets ».

Nous attendons avec grand intérêt votre proposition.

**Marie Achim, Judith Breton, Diane Cardin et Claude Racine** (collaborateur)

Comité des projets humanitaires et civiques de l'AREF  
[comite-projets@aref-neq.ca](mailto:comite-projets@aref-neq.ca) (« comite » sans accent)